

# MOTION

A  
Monsieur le Préfet  
Préfecture du Nord

Les organisations syndicales et associations de retraités soussignées mandatées au CODERPA du Nord, inquiètes d'une situation se traduisant par des difficultés croissantes vécues par un nombre de plus en plus important de retraités, personnes âgées ou/et dépendantes vous demandent d'intervenir auprès de monsieur le Président de la République et du Premier Ministre en relayant la déclaration suivante faite au CODERPA du Nord en assemblée plénière du 13 juillet 2010.

Le Gouvernement a beau répéter que les retraités ne sont pas concernés par le projet de réforme des retraites, nous savons très bien que de nouvelles dispositions vont tailler en brèche les ressources actuelles des retraités.

L'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires constitue une baisse continue du pouvoir d'achat des retraités.

Le report du 1er janvier au 1er avril de la revalorisation des pensions a provoqué, en outre, une perte de pouvoir d'achat de 3 mois.

Les augmentations successives des prix des loyers, des taxes foncières, des charges de copropriété et de location, du prix du gaz et de l'électricité, de celui des mutuelles des assurances, charges incompressibles grèvent le pouvoir d'achat des retraités qui ne peuvent vraiment pas manger cinq fruits et légumes par jour compte tenu du prix prohibitif de ces denrées.

Car il faut bien comprendre que le montant de la pension moyenne se situe, en France, à 1212 Euros, selon le DREES (déc 2008) soit 1598 Euros pour les hommes et 990 Euros pour les femmes et que 4 millions de retraités perçoivent le minimum contributif soit 579 ,85 Euros, et plus de 5 millions touchent entre 800 et 1100 Euros .

Mais le Gouvernement entend pousser encore plus loin ses agressions contre les retraités avec un projet de réforme sur la dépendance.

La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale préconise dans un rapport de Juin 2010, d'appliquer aux retraités imposables le même taux de CSG qu'au actifs soit 7,5% au lieu de 6,6% et pour les retraités non imposables l'application d'un taux de 3,8% de CSG.

Ils seraient soumis à la Contribution solidarité Autonomie au taux de 0,3% .Rappelons que cette contribution, c'est la journée de travail gratuit pour les vieux !!!!!!!

La Commission préconise également que les personnes de plus de 50 ans soient tenues de souscrire une assurance contre « la perte d'autonomie »

Or, la perte d'autonomie est un état de santé handicapant qui relève de la Sécurité Sociale afin de garantir un financement solidaire

L'APA serait réservé uniquement aux cas les plus lourds Gir 1 à 3 excluant le Gir 4 et l'allocataire devrait accepter, pour un taux plein, une reprise sur sa succession future. Sinon l'APA serait réduite de moitié mais sans reprise sur la succession.

Des difficultés énormes pour se soigner sont apparues avec les mesures prises par le Gouvernement pour faire, soit disant, face au déficit de la Sécurité Sociale :

- Franchises médicales
- Médicaments remboursés à 15%
- Médicaments déremboursés ( sous prétexte d'inefficacité)
- Forfait hospitalier
- Sortie, après stabilisation, de la couverture à 100% (ALD)
- Dépassements scandaleux d'honoraire
- Absence de couverture complémentaire maladie pour les plus démunis
- Pénurie inquiétante et pénalisante de professionnels sur certains territoires
- Insuffisance dans l'organisation des permanences de soins
- Surcharge des urgences
- Eloignement et regroupement de 37 hôpitaux en 12 pôles (loi HPST) et suppression, d'ici 2014 de 5 000 postes sur un total de 90 000 emplois.

Cette loi BACHELOT « Hôpital, Patients Santé, Territoire » est une catastrophe programmée contre la santé des français, en général, et des personnes âgées en particulier par la centralisation excessive des services hospitaliers.

On parle maintenant de « dépression et risques suicidaires » chez les personnes âgées, et pour cause :

Leur isolement d'une part et d'autre part, les difficultés du secteur de l'aide et des soins à domicile qui subissent une crise du financement, de la régulation, mais aussi une crise de l'identité des acteurs associatifs engagés dans la concurrence avec les opérateurs commerciaux « loi BORLOO » et ne peuvent plus assurer correctement le service d'aide à domicile.

La réforme ARS a pour objectif de faire un maximum d'économies et pourrait même décider de transformer les centres hospitaliers de santé de proximité, en maisons de retraite privées. ( MAPAD).

On en arrive à ce que des médecins hospitaliers, comme le Professeur Bernard GRANGER, Secrétaire du mouvement de défense de l'hôpital public, ont recueilli des centaines de milliers de signatures à leur appel « L'hôpital public est votre hôpital, défendez le avec nous »

Les retraités sont des citoyens à part entière et ils ne sont pas des assistés permanents mais constituent un moteur économique de la société bien qu'ils ne soient plus en activité rémunérée. Ils sont également des éléments actifs partie prenante des activités sociales et facteurs de cohésion intergénérationnelle.

Les organisations syndicales des retraités français en sont la preuve et la participation des retraités aux manifestations, malgré l'âge et les handicaps le démontrent et sans le bénévolat soit familial, soit général, le pays serait bien démuni.

De même que dans le cadre de leur journée d'action unitaire du 24 février 2010, toutes les organisations syndicales de retraités ont interpellé les groupes parlementaires de l'assemblée nationale sur « les difficultés des retraités dans l'accès aux soins », les organisations syndicales du Nord revendiquent de permettre à tous l'accès aux soins de qualité, partout, à tout moment, par une organisation efficace de l'offre de soins, par une prise en charge solidaire de haut niveau dans le cadre du système solidaire intergénérationnel de sécurité sociale quel que soit l'âge ou le handicap.

On ne doit plus mourir faute de bons soins, en France au vingt et unième siècle.

LILLE le 24 Août 2010

Pour les organisations syndicales et Associations de retraités mandatées au CODERPA du Nord.

Pour la CGT :	LEFEVRE Jacques
Pour la FGR-FP :	LECLERCQ Jean-Michel
Pour FO :	LAVIEVILLE Jean-Pierre
Pour la FSU :	LAROSIERE Jean-François
Pour SOLIDAIRES :	MERCIER Michel
Pour l'UNSA :	VEEVAERT Jacques
Pour l'UNRPA :	MUSY Claude

Copie à :

- Monsieur le Président du Conseil Général du Nord
- Monsieur le Président du CODERPA du Nord
- Monsieur le Vice-Président aux personnes Agées